

Procès verbal du Conseil d'école du 18 février 2013

FCPE Me LE MENE Me FAVERIE Me KERNANE Me AGASSE

PEEP Me LANTOINE Me OUVRARD Me BERTHELOT

API M MORAES Me SAHRAN M MICHAULT Me GUIBERT M ROUX Me SIMON M CEPA Me Me ROSIO
Me MENSOURI Me ANDRE CLABAUT

Représentant municipal : M DAYAN

DDEN : Me ROLAND

Enseignants : Mme SCHIRM Mme YVONNET Mme KULHMANN Mme DEBRAY Mme RIBADEAU Mme
SALVADOR Mme HAPULAT Mme DUMOULIN Mme LOVIGHI Mme JARRAUD Mme POISSON Mme
FIOR Mme MONTANE Mme GIROUX Mme HELLIER Mme SCHMITT

Ordre du jour

- Rythmes scolaires : informations
- Etudes : informations sur les ajustements (a :dès 16 h 30/b :entre 18 h 05 et 18 h 15)
- COCA2 du 11février : brève synthèse
- La « charte de conduite sur les parties communes » : bilan intermédiaire
- Sortie des élèves à 16 h 30 : information
- Temps périscolaires et municipaux:
 - Entretien des locaux et nombre d'agents
 - Travaux et réalisations : vitre des toilettes/éboulements/sécurisation du bureau/
intempéries et déblaiement des cours /rénovation partielle des cours/abri
bus/four/rampe/piscine

Fête d'école

- Propositions parentales : intervenant « jeux dangereux »/fournitures scolaires

La séance est ouverte à 18 h 32

Rythmes scolaires : informations

Lors de la réunion de directeurs du 4 février, M l'Inspecteur de la 7^{ème} circonscription a souhaité que ce point soit inscrit à l'ordre du jour, non pour en débattre, puisque le décret 2013-77 du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire a été promulgué, mais pour apporter quelques précisions.

Par ailleurs, M L'Inspecteur a rappelé qu'enseignants et directeurs étaient des fonctionnaires de l'état, ce qui implique que lors du conseil d'école ainsi que tous les temps de leur fonction, ils ne donnent pas leur avis, via des écrits ou des propos, et sont soumis à l'obligation de réserve.

Enfin, M l'Inspecteur a rappelé qu'il n'y avait pas de motion dans un conseil d'école.

Informations

M le Maire de Saint-Maur a formulé par écrit sa demande de report pour la rentrée 2014 au Directeur académique des services de l'Éducation nationale.

L'organisation de la semaine d'école pour 2014/2015 sera préparée par les conseils d'école ou la commune. Plus précisément, conformément à l'article D. 521-11 du décret, les conseils d'école et la mairie pourront transmettre un projet d'organisation de la semaine scolaire au directeur académique des services de l'éducation nationale après avis de l'Inspecteur de l'éducation nationale de la circonscription.

Il y aura nécessité de concertation entre les différents membres du conseil d'école pour proposer une organisation.

Le décret 2013-77 prévoit donc pour la semaine scolaire 24 heures d'enseignement pour tous les élèves, réparties sur 9 demi-journées.

Les heures d'enseignement sont organisées les lundi, mardi, mercredi matin, jeudi, vendredi, à raison de 5 heures trente maximum par jour et trois heures trente maximum par demi-journée.

Des A PC, activités pédagogiques complémentaires, sont organisées par groupes restreints d'élèves pour :

- L'aide aux élèves rencontrant des difficultés dans leurs apprentissages
- Pour une aide au travail personnel ou pour une activité prévue par le projet d'école

Ces quelques points énoncés s'inscrivent dans le cadre qui présidera au travail des différents acteurs cités.

Monsieur le Maire de Saint-Maur souhaite que ce projet éducatif territorial soit finalisé à la fin de l'année civile 2013.

Un membre élu API demande quand auront lieu les concertations. Pendant un conseil d'école ?

Un tableau organisationnel des réunions n'a pas encore été élaboré.

M l'Inspecteur souhaite que toutes les écoles de Saint-Maur proposent la même organisation.

Il est aussi demandé des précisions sur les APC et ce que pourraient être les activités péri-éducatives.

Etudes : informations sur les ajustements (a : dès 16 h 30/ b : entre 18 h 05 et 18 h 15)

- a) Compte-tenu de la posture vigipirate qu'on nous a demandé d'adopter, et ceci sans aucun moyen matériel ou humain supplémentaire, l'équipe pédagogique a décidé, dès le conseil des maîtres du 22 janvier, de faire au mieux.

Aussi, les enfants de l' « aile verte » fréquentant l'étude, dès 16 h30 se regroupent avec un adulte référent dans la salle no 10 pour un appel immédiat.

Les enfants de l' « aile jaune » se regroupent, eux, dans la salle polyvalente avec un second adulte référent.

Après les appels, tous les enfants sont réunis pour goûter.

Les adultes, eux, ont établi un tableau de roulement, afin de connaître, chaque jour, leur place.

Par ailleurs, au cours de ce même conseil, Mme la Directrice a demandé à ce que les portes de sortie soient bien fermées après passage. Il suffit juste, parfois, de se retourner, pour voir que tel n'est pas le cas.

b) La municipalité, pour la garderie du soir, afin de mettre en application les directives du plan vigipirate rouge, a décidé, à partir du 7 janvier, entre 18 h 05 et 18 h 15, la fermeture des portes, et permettre aussi aux surveillants de se consacrer à l'appel des enfants sans être interrompu par le passage des parents .Cela permet une vision plus juste et donc plus sécurisante de ce moment.

Un parent élu API souligne que cette organisation est compliquée pour certains parents, même s'il la comprend tout à fait.

Les consignes du plan vigipirate rouge doivent être appliquées.

Un second parent intervient afin de connaître s'il s'agit d'une mesure transitoire.

Monsieur le représentant municipal annonce que, tant que le plan vigipirate sera renforcé, la municipalité a pour obligation d'appliquer les mesures prescrites.

Mme la Directrice suggère éventuellement la présence d'un surveillant affecté près de la porte.

Cela n'est pas possible. La municipalité y a songé mais il existe trop de demandes.

Un parent élu FCPE suggère la présence d'un agent municipal, constatant que, pour une école très proche, elle en compte quatre le matin, le midi et le soir.

Mr le représentant municipal répond, que pour ce cas de figure, il y a application de prescriptions gouvernementales.

COCA 2 du 11 février : brève synthèse

Dans un premier temps, Mme COULON et M BOULARBAH ont exposé les nouvelles orientations prises au cours du comité de pilotage, consécutive au coût qu'entraîne la réalisation d'OPPIDUM.

La seconde partie a permis de décider du matériel qui sera attribué à chacun des projets validés de Mmes HAPULAT,POISSON et SALVADOR.

La mise en place opérationnelle s'effectuera en septembre 2013. L'installation nécessitant d'importants travaux techniques, le plus tôt possible, les trois enseignantes, en conseil des maîtres, réfléchiront aux salles les mieux adaptées et les travaux se feront en juillet et/ou en août.

Mme la Directrice remercie vivement la municipalité.

L'API se réjouit que le COCA ait eu lieu, ainsi que les autres participants.

Un parent API soulève le problème de la connexion pour l'ensemble des élèves, ce qui va limiter la recherche documentaire.

Il est évoqué le problème de la coordination avec la salle informatique. Cela risque de se reproduire avec la classe mobile.

La dotation est précisée. Il s'agit de 3 TNI et d'une classe mobile.

Il est demandé à une enseignante de faire un retour sur la présentation des « ardoises numériques ». Elle en fait un compte-rendu, ayant jugé cela fort intéressant mais précisant qu'elle n'en connaît pas l'apport pédagogique.

« La charte de conduite sur les parties communes » : bilan intermédiaire

L'équipe enseignante, en conseil des maîtres, a constaté que certains enfants éprouvaient encore des difficultés certaines à appliquer ces règles et a décidé de les convier à des conseils d'enfants, le premier avec les niveaux CP, CE1 et CE2 afin que la parole circule mieux.

Ce premier conseil d'enfants réunissant les élèves qui ont enfreint particulièrement les règles édictées a siégé le lundi 4 février. Il leur a été demandé d'expliquer pourquoi ils l'avaient fait et de proposer des corrections pratiques.

Un premier constat a été dressé : ce sont la mise en rang à la sonnerie ainsi que la violence physique qui provoquent les plus nombreux rappels.

Sur ce dernier point, les enfants expliquent leur attitude en disant qu'ils font cela quand ils sont en colère.

Il leur a donc été demandé de réfléchir à « comment faire pour évacuer la colère ? »

Ils ont trouvé des solutions pratiques comme :

- Se ranger avec quelqu'un d'autre
- Eviter la violence physique en jouant au jeu qu'on aime bien
- S'inquiéter des points de conduite
- Passer aux toilettes si possible en début de récréation

Le second conseil d'enfants a siégé ce jour, regroupant des enfants de CM1 et CM2.

Solutions évoquées :

- Etre davantage responsable
- Ne pas se laisser influencer
- Ne pas régler le problème soi-même ...

Une enseignante précise que l'idée était que la parole soit la plus libre possible, le but étant de réfléchir ensemble pour essayer de faire évoluer leurs attitudes. Les enfants ont proposé plusieurs solutions à leur mesure. Il serait bon de poursuivre ces conseils.

Un élu API demande si ces conseils sont inscrits dans le projet d'école et si d'autres ont eu lieu précédemment.

Il n'est nul besoin qu'ils soient inscrits dans le projet d'école pour les pratiquer. Les années passées, d'autres conseils d'enfants ont siégé, les délégués ayant été élus.

Un parent élu FCPE demande s'il est envisagé qu'il y ait un retour en direction de chaque enfant pour connaître s'il y a eu une évolution dans le bon sens.

Elle pense que cela serait très bien que la carte soit appliquée sur le temps péri scolaire.

Mme la Directrice le rapportera à M le référent dès le lendemain.

Il est demandé aussi combien d'enfants sont concernés. Il s'agit d'un ou deux enfants par classe.

Sortie des élèves à 16 h 30 : information

Des représentants de parents élus FCPE et PEEP soulignent que les enfants (du moins les CP) sortent sans contrôle de qui les prend.

Mme la Directrice se permet de rappeler, comme elle le fait au cours de chaque entretien individuel lorsqu'elle reçoit des parents « nouveaux arrivants », comme elle le répète en réunion d'informations générales qui regroupe toutes ces personnes si elles veulent bien y participer, qu'en élémentaire, a contrario de la maternelle, les familles ne remplissent pas une liste de personnes habilitées, en dehors d'elles-mêmes, à venir chercher les enfants.

Monsieur l'Inspecteur l'a d'ailleurs rappelé dans un courrier (autre contexte) en date du 28-01... « il rappelle également qu'à l'école élémentaire les élèves ne sont pas remis après la classe à une personne identifiée ».

Cela n'empêche pas l'école, compte-tenu de ses moyens et de ses possibilités qui ne sont pas infinis de se soucier des enfants et des personnes.

L'école, de son côté, souhaite que chaque matin, il soit précisé à l'enfant qui vient le chercher et éviter les retards. Ainsi et afin de ne pas mettre les écoles en difficulté, il peut être judicieux de s'entendre, entre parents, afin que la sortie de l'enfant s'effectue sans souci.

Des représentants des parents élus PEEP et FCPE demandent, pour les sorties de 16 h 30, de prévoir l'ouverture systématique des 2 grilles par Mme la gardienne et souhaitent fermement que les adultes ne stationnent pas devant ces mêmes grilles avec des poussettes.

A ce propos, Mme la Directrice rappelle, comme le mentionne le règlement intérieur, que le terrain entre l'école et la grille n'est pas un terrain de jeu.

Par ailleurs, ces mêmes représentants demandent à la municipalité son avis quant à l'ouverture possible de la grille sur le parc.

Une enseignante précise qu'elles ont été choquées car elles sont présentes tous les soirs à 16 h 30 devant la porte et veillent à ce que chaque enfant parte bien avec quelqu'un. Elles ne quittent pas le pas de la porte tant que tous les enfants ne sont pas repris.

Un parent FCPE précise qu'il ne s'agit pas d'une attaque. Simplement, les parents sont inquiets au passage de la maternelle à l'élémentaire. Cette demande d'information est consécutive au fait qu'un CP était sorti à 16 h 30 plutôt que de rester à l'étude. Comment peut-on améliorer cette sortie ?

Une enseignante fait part du manque de rigueur parentale qui n'informe pas les enseignants.

Un parent FCPE propose de l'inscrire dans le règlement intérieur.

Un parent API évoque une meilleure anticipation.

Concernant l'ouverture de la grille sur le parc, M DAYAN trouve anormal que l'on ne sorte pas sur le parc. Il l'a demandé mais il n'a pas reçu de réponse à ce niveau. Il y est favorable.

Temps périscolaires et municipaux

- Entretien des locaux et nombre d'agents

Comme lors du précédent conseil d'école, l'équipe réitère les observations suivantes :

- des tâches et une répartition dont elle ignore à qui elles appartiennent et pour lesquelles elle ne veut pas commettre d'impair
- un nombre d'agents la plupart du temps insuffisant, puisqu'on a ôté, courant novembre, un agent afin de compléter une équipe dans une autre école
- résultat : il arrive que les enseignants effectuent le ménage, certes superficiel mais tout de même.

Les parents élus interviennent en soulignant que c'était déjà le cas lors du précédent conseil.

M DAYAN précise que, compte-tenu du nombre d'enfants sur l'école, 5 postes sont recommandés pour un effectif en place de 6 agents. Actuellement, un agent volant assure le 6^{ème} poste, un agent titulaire sera positionné dans les prochaines semaines. Au regard de l'effectif en place et de la configuration des locaux, la demande d'un poste supplémentaire sur l'école n'est pas considéré comme prioritaire.

Un parent élu PEEP intervient pour préciser que, ce qui est récurrent, concerne le problème d'encadrement des agents de service qui ne savent pas qu'il faut se répartir les classes restantes.

Travaux et réalisations :

- vitre des toilettes côté filles

Lors du premier conseil d'école, ce point avait été déjà abordé. Entre temps, Mme la gardienne a demandé aux services techniques de réaliser au moins une protection (plaque de contreplaqué) afin que le vent, la neige et la pluie ne pénètrent pas.

Depuis, la nouvelle vitre a été posée le 13 février.

- Eboulements

Dans un courrier en date du 5 octobre, l'éboulement avait été signalé à Mme la représentante municipale et ce point abordé lors du premier conseil d'école.

Dans un courrier en date du 21 novembre, Mme COULON apporte la réponse suivante :

...les équipes municipales ont, par la suite, procédé à un sondage des murs pour détecter d'éventuelles fragilités et d'autres parties ont été retirées à titre préventif. La réfection de la zone endommagée est d'ores et déjà programmée et sera réalisée dès les vacances de printemps si le temps le permet...

M DAYAN précise qu'une résine de protection sera coulée.

Un parent élu FCPE demande si, compte-tenu des intempéries et si d'autres éclats se produisent, les réparations s'y étendront également.

Monsieur le représentant municipal répond que la logique veut que l'ensemble soit expertisé.

Un parent élu API demande où le sondage a été effectué.

Il l'a été uniquement sur la zone signalée.

Un parent précise qu'un nouveau sondage devrait être fait avant les travaux.

- Sécurisation du bureau

Mme la Directrice se permet à nouveau d'insister fortement pour qu'il le soit. Elle rappelle, qu'entre autre chose, un registre matricule a disparu pendant le vandalisme de juillet dernier, ce qui l'empêche, pour les anciens élèves inscrits, de répondre à des demandes de certificats de scolarité.

M DAYAN répond que la demande a été renouvelée et proposée dans le cadre du budget 2013. Compte-tenu des orientations budgétaires actuelles, les demandes considérées comme non prioritaires pourraient être reportées.

Un parent élu API souligne qu'il y a eu préjudice.

Des parents élus PEEP et FCPE proposent que les familles se retournent contre la mairie pour préjudice afin que cette demande devienne prioritaire.

M DAYAN interviendra dès demain matin.

- Intempéries et déblaiement des cours

a) Des parents élus FCPE et PEEP demandent à la municipalité, pour pallier aux intempéries diverses, de bien vouloir équiper les cours intérieures d'une verrière ou d'un vélum et d'augmenter le nombre d'arbres (cela n'a pas été fait lors de la période automnale). Un dispositif anti-intempéries est donc vivement sollicité. En amont, Mme la Directrice a adressé à Mme la représentante municipale la photographie de la cour intérieure que les deux fédérations lui ont fait parvenir.

Monsieur le représentant municipal annonce que le service des espaces verts ne souhaite pas planter de nouveaux arbres.

Un parent pense donc que si la cour n'est pas plus ombragée grâce à l'apport d'arbres supplémentaires, il faut donc prévoir un auvent.

Monsieur le représentant municipal annonce que les demandes pour les cours d'école sont prioritaires et que cela est à l'étude.

Une enseignante demande s'il faut profiter des rythmes scolaires car les enfants devraient passer plus de temps dans la cour.

M DAYAN pense que cela serait très certainement possible pour le périscolaire.

b) La superficie des cours représente 2056 M2. Les parents élus API ont calculé qu'en prenant comme mesure étalon la surface d'une pelle, un coup de pelle peut prendre environ à minima 3 secondes. Alors, sans s'arrêter et en gardant le rythme, il faudra à Mme la gardienne fournir à peu près 26888 coups de pelle pour déblayer ces cours, soit environ 22 heures.

Mais, l'école n'est pas même équipée d'une seule pelle...

Dans un courrier en date du 29 janvier, Mme COULON a indiqué que le service de propreté n'intervient que sur les écoles qui n'ont pas de loge ou en cas d'arrêt de l'agent.

Toutefois, ce n'est pas le cas de l'école maternelle, et pourtant, ce sont les agents municipaux qui opèrent en cas de neige et verglas.

M DAYAN va demander que, dès demain, il y ait une pelle et que les agents municipaux, puisqu'ils le font en maternelle, interviennent de même à l'élémentaire.

Concernant le trottoir, c'est à la voirie de le faire.

Par ailleurs, les parents élus API demandent que les marches du seuil de l'école soient équipées de bandes caoutchoutées antidérapantes plus larges.

- Rénovation partielle des cours

Cette demande est inscrite à l'ordre du jour depuis plusieurs conseils d'école.

En réponse au courrier de Mme la Directrice en date du 14-01, Mme la représentante municipale a indiqué que le service de la voirie s'est rendu sur l'école afin de constater les travaux à réaliser. Un devis sera demandé à un prestataire extérieur pour une reprise partielle du bitume, mais aucune réfection totale n'est envisagée pour l'instant.

M le représentant municipal annonce qu'une reprise a été demandée et sera proposée dans le cadre du budget 2013, mais à ce jour, aucune décision n'a été prise quant à la réalisation de travaux sur la cour cette année. Le projet d'aménagement transmis par mail pourrait être pris en compte dans le cadre d'une réfection totale, mais la réalisation de ce type de projet relève de décisions techniques qui prennent en compte l'état général de la surface de la cour mais aussi du réseau d'assainissement en sous sol. Par ailleurs, dans le cadre du programme

d'entretien et de réfection des cours de la ville, l'école élémentaire La Pie n'est pas considérée actuellement comme prioritaire ; d'autres réfections sont actuellement à l'étude.

- Abri bus

Les parents élus FCPE et PEEP demandent l'installation d'un abri de type bus afin de protéger les enfants qui attendent l'ouverture des portes le matin en cas d'intempéries importantes. La demande est enregistrée par Monsieur le représentant municipal mais la priorité sera donnée aux cours.

- Four

Afin d'établir un devis de réparation du four actuel, il a été demandé les références de ce dernier. Compte-tenu de la difficulté à le déplacer pour apercevoir les références, ce sont trois agents de la mairie qui sont venus récemment pour le faire.

Mme HOUEIX, agent communal, tiendra Mme la Directrice au courant de la suite donnée.

Les parents demandent le montant du devis. Il n'est pas connu à l'heure actuelle.

- La rampe menant à la salle de restauration municipale a été totalement reconstruite.

Nous en remercions la municipalité.

- Piscine

Les parents élus API demandent quelles dispositions vont être prises lorsque la piscine Caneton va être fermée durant les travaux ?

Les cours devraient être maintenus à la piscine Caneton jusqu'aux vacances d'été. L'an prochain, tous les cours se dérouleront à Brossolette.

Fête d'école

Le précédent conseil d'école avait décidé de remettre ce point à l'ordre du jour.

Quelle décision est prise aujourd'hui, quant à la reconduction, ou non, d'une fête et de ses animateurs ?

L'API souhaite maintenir la fête même si les enseignants n'y participent pas. La FCPE et la PEEP ne sont pas partants pour l'organiser sans les enseignants.

Un sondage va être fait.

Un parent élu FCPE propose une fête commune avec la maternelle.

Propositions parentales

● Intervenant « jeux dangereux »

Les représentants des parents élus PEEP et FCPE demandent si l'intervention d'un spécialiste « jeux dangereux » est possible ?

Mme la Directrice, afin de leur répondre, a sollicité M L'Inspecteur dans un courrier qu'elle lui a adressé.

M L'Inspecteur va recevoir prochainement une association nommée AFEAS, pour un premier contact.

Aussi, dès que M L'Inspecteur précisera quelles sont les suites données, Mme la Directrice en informera les parents

Un parent élu FCPE parle de l'association SOS Benjamin et propose de faire le lien avec la carte de conduite.

- Fournitures scolaires

Les représentants des parents élus API proposent la mise en place d'un achat groupé de fournitures scolaires, l'idée étant que les parents qui le souhaitent puissent passer commande de fournitures de qualité correspondant aux besoins de la classe de leurs enfants. L'API demande aux enseignants de leur fournir la liste assez tôt et au conseil, un accord de principe.

Monsieur le vice président de l'API s'est basé sur la liste commune des CP de cette année et de celle de l'année précédente.

L'API souhaite le proposer aux futurs CP ainsi qu'aux futurs CE2.

Les produits retenus sont de bonne qualité, sans mode, fabriqués en Europe.

Il faudrait une idée de la liste fin mars.

Plusieurs enseignants précisent que les produits retenus sont toujours d'actualité, quelque soit l'année.

La séance est levée à 20 heures 32.

Fait à Saint-Maur, le 20-02-2013

Mme POISSON, secrétaire de séance

Mme GIROUX, présidente du conseil d'école



